

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil concernant le projet de réunion du service informatique de l'Entité neuchâteloise de l'État et du Centre électronique de gestion de la ville de Neuchâtel

à l'appui :

- **d'un projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre de 7'515'000 francs pour la reprise des actifs du Centre électronique de gestion**
- **d'un projet de décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 1'850'000 francs pour le renouvellement des infrastructures informatiques reprises du Centre électronique de gestion, de 2019 à 2021**

(Du 1^{er} octobre 2018)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RÉSUMÉ

Depuis 1990, l'informatique cantonale s'est développée de manière harmonieuse grâce à l'excellente collaboration entre les trois centres informatiques principaux, le service du traitement de l'information (STI) de l'État, le centre électronique de gestion (CEG) de la ville de Neuchâtel et le service informatique communal (SIC) de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Avec les projets de désenchevêtrement des tâches de l'État et des communes et les projets de fusion de structures cantonales ou communales, il est apparu nécessaire, au début des années 2000, de revoir l'organisation des services informatiques et de les réunir dans une structure forte et unique.

Un premier pas a été franchi début 2008 avec la réunion du STI et du SIC pour former le service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN). En 2010, un projet visant à réunir le SIEN et le CEG dans une structure autonome a été présenté au Conseil d'État, qui n'avait pas retenu cette option.

Lors des débats sur le rapport sur l'informatique cantonale (15.054), la motion 16.111 intitulée « Regroupement des services informatiques composant le réseau informatique public cantonal » a été déposée par la commission de gestion du Grand Conseil. Le Conseil d'État et la ville de Neuchâtel ont depuis lors réexaminé les conditions d'exploitation et de développement de l'informatique publique, relancé le projet de réunion des deux services SIEN et CEG et validé le projet de création d'un pôle informatique cantonal, objet du présent rapport.

1. L'INFORMATIQUE NEUCHÂTELOISE

1.1. Ses origines

L'informatique est aujourd'hui au cœur de toutes les prestations publiques neuchâteloises. Elle est un vecteur important du changement et elle favorise, depuis de très nombreuses années, la collaboration entre tous les partenaires neuchâtelois (État, communes, écoles, santé, social et services paraétatiques).

Les concepts de base qui sont au cœur de l'informatique d'aujourd'hui datent d'une trentaine d'années déjà, mais restent d'actualité et placent encore le canton de Neuchâtel comme pionnier en matière de gestion informatique.

Les mots-clés qui président à cette situation avantageuse sont simples, mais pas toujours évidents à mettre en œuvre comme on peut le constater dans la plupart des cantons de notre pays. Tout d'abord, avoir une vision transversale de tous les projets informatiques en faisant abstraction, dans toute la mesure du possible, des particularités locales. Ensuite, rationaliser les infrastructures afin d'éviter la multiplication des coûts d'investissements et d'exploitation. Finalement, mettre en œuvre des standards communs et uniques reposant sur les leaders mondiaux en la matière et facilitant ainsi l'évolution et la maintenance des outils et des produits matériels ou logiciels utilisés.

Mais pour atteindre le niveau d'intégration existant actuellement, il fallait avant toute chose une véritable volonté de collaboration entre tous les acteurs informatiques du canton, sans recherche de pouvoir, ni de notoriété. Ainsi, au début des années 90, les trois entités informatiques au service des collectivités publiques, soit le STI de l'État, le CEG de la ville de Neuchâtel et le SIC de la ville de La Chaux-de-Fonds se sont organisées pour valider des standards techniques, pour choisir des outils communs de développement et d'exploitation et pour se répartir les projets d'importance en fonction des compétences en présence et des zones d'influence de chacun. Cette répartition des rôles a permis d'avancer plus rapidement et sans risque important de blocage institutionnel.

En ce qui concerne la répartition des projets d'importance, le STI avait la responsabilité des infrastructures centrales comme les télécommunications, le centre d'impression, les services centraux tels que la gestion des annuaires et la messagerie électronique ainsi que des domaines spécifiques comme les bases de données centrales sur les personnes et les entreprises, l'impôt, la gestion des scrutins et les secteurs associés aux services de l'État (pouvoir judiciaire, police, ...). Le CEG avait la responsabilité des solutions et des infrastructures pour les communes, pour les écoles et pour la santé. Le SIC avait pris en charge la gestion du secteur social (FAS, ANMEA, Action sociale).

1.2. État de situation

Quel bilan pouvons-nous tirer en 2018 des choix faits il y a près de 30 ans ?

Globalement, il est extrêmement positif comme le met en évidence l'utilisation quotidienne par plus de 86'000 utilisateurs des plus importantes infrastructures et solutions informatiques en exploitation à ce jour.

Nous pouvons citer, pour les infrastructures :

- la mise en œuvre d'annuaires d'entreprises transversaux (ne.ch, rpn.ch, ...)

- la standardisation du poste de travail ;
- la mise en œuvre d'un unique réseau de communication (Nœud cantonal) ;
- la mise en œuvre d'un unique réseau de téléphonie (RETINE) ;
- la gestion des services réseaux (Mail, File, Print et WEB service) ;
- l'intégration de la téléphonie mobile dans le système informatique neuchâtelois ;
- la mise en œuvre du Guichet unique.

Et pour les solutions informatiques :

- la gestion centralisée de la base de données personnes ;
- le système d'information de la police ;
- le système d'information des communes neuchâtelaises ;
- le système d'information du territoire neuchâtelois ;
- le système d'information des écoles neuchâtelaises ;
- le système d'information de l'impôt ;
- le système d'information de la santé ;
- le système d'information du pouvoir judiciaire ;
- le système d'information du secteur social.

Il existe également bien d'autres développements informatiques au sein des collectivités publiques neuchâtelaises, mais ceux présentés, ci-dessus, sont les principaux et ont la particularité de toucher plusieurs partenaires ou plusieurs services publics ou parapublics. Les paragraphes suivants précisent le contour des infrastructures ou systèmes d'information évoqués ci-dessus.

1.2.1. La mise en œuvre d'annuaires d'entreprises transversaux

La mise en œuvre de domaines communs de gestion est une première étape fondamentale à la création de valeur commune à tous les utilisateurs concernés.

Dès le début des années 90, de grands groupes d'utilisateurs sont créés en fonction des types de prestations associés. Ainsi, le premier domaine de gestion (ne.ch) regroupe tous les services administratifs de l'administration cantonale, des administrations communales, de la santé, du social et des entités paraétatiques, ce qui représente près de 20'000 fonctionnaires ou magistrats qui peuvent collaborer ou partager des ressources informatiques (ex: agenda électronique, messagerie électronique, droits d'accès applicatifs, Intranet, etc.) de manière naturelle et en toute sécurité. Cette approche globale et pragmatique est impensable dans la plupart des cantons suisses. Chaque création de domaine nécessite de mettre en œuvre des logiciels et des matériels spécialisés et entraîne des coûts d'exploitation non négligeables. Neuchâtel est certainement le seul canton en Suisse, en dehors des cantons villes, à avoir atteint un tel niveau d'intégration. Il en a été fait de même pour trois autres domaines de gestion, soit celui de l'école neuchâteloise avec ses 30'000 enseignants ou élèves (rpn.ch), celui du Guichet unique avec ses 35'000 usagers et celui de la HEP-BEJUNE et ses 1'200 utilisateurs. La séparation de ces domaines est néanmoins utile pour traiter les aspects de sécurité et pour répondre à des exigences d'organisation.

Ainsi, en 2018, les services informatiques neuchâtelois sont en lien direct avec plus de 86'000 utilisateurs de la région. Pour rappel en 1990, les trois services informatiques géraient moins de 2'000 utilisateurs.

La gestion des annuaires d'entreprises est sous la responsabilité du SIEN, du CEG et du SiS2.

1.2.2. La standardisation du poste de travail

Plus le poste de travail est standard, plus la collaboration et la communication entre les utilisateurs est facilitée. Depuis 1993, les postes de travail des collectivités publiques neuchâtelaises répondent aux mêmes fonctionnalités de base qui se sont étendues naturellement au fil du temps. Le cœur du système reste un poste de travail PC avec le système d'exploitation Microsoft Windows et la bureautique Office, auquel s'ajoutent les outils de gestion et de collaboration comme l'agenda électronique, la messagerie électronique, les outils Web (Internet, Intranet, navigateur), le service d'impression et de fichiers, les outils de sécurité (Anti-virus, spyware, etc.) et les outils de communication à distance (Virtual Private Network). La gestion du poste de travail, dans un environnement de près de 20'000 PC, est complexe et nécessite, pour assurer une gestion et une productivité correcte, de rester très strict sur les standards. Il est ici rappelé que le coût annuel des logiciels correspond à environ 5% des coûts informatiques neuchâtelais, ce qui est faible par rapport à leur usage quotidien. De plus, si ce coût est relativement faible, c'est également parce qu'un soin particulier est apporté à ne pas prendre toutes les versions des logiciels qui sortent sur le marché. Ainsi les utilisateurs n'ont connu que trois systèmes d'exploitation en 25 ans, soit Windows 95, Windows XP et maintenant Windows 7 et également trois suites bureautiques, Office 95, Office 2000 et Office 2007. En 2018 et 2019 et pour les 5 prochaines années, il est prévu de passer à une nouvelle station de travail basée sur Windows 10 et Office 2016.

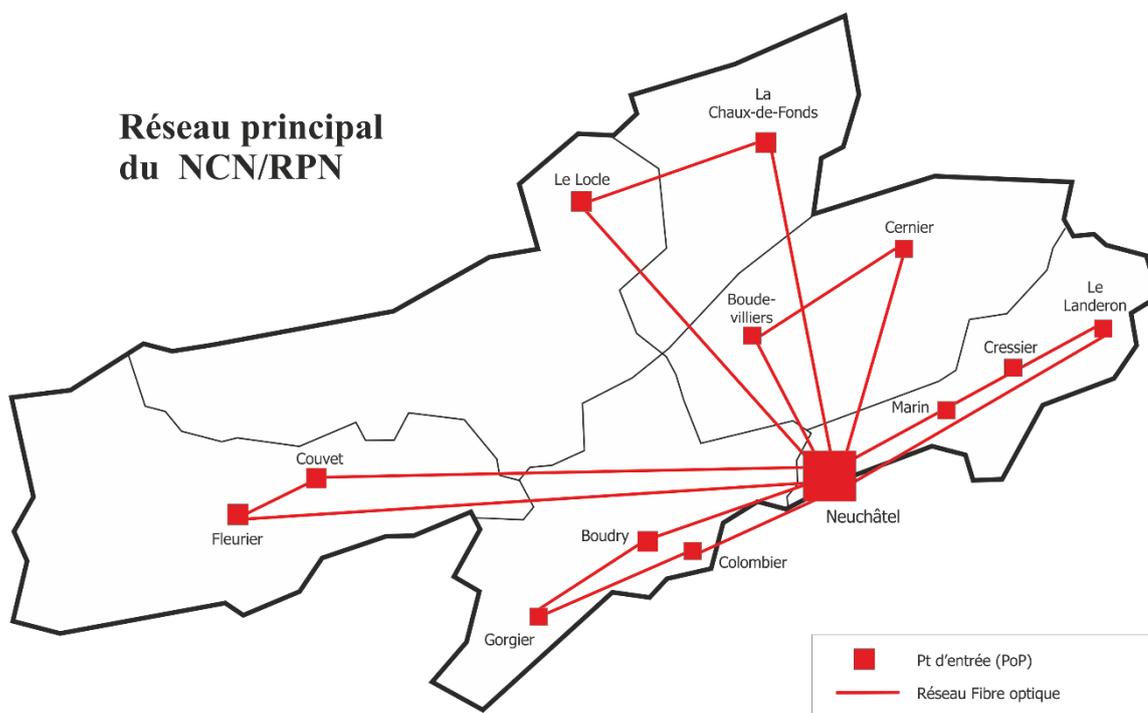
La gestion des 20'000 postes de travail est sous la responsabilité du SIEN, du CEG et du SiS2.

1.2.3. La mise en œuvre d'un unique réseau de communication

Deux axes essentiels permettent de réaliser des économies substantielles en matière informatique, la standardisation autour d'outils intégrés, comme présenté aux paragraphes précédents, et la fédération des utilisateurs autour d'infrastructures communes et uniques.

Le réseau de communication est le premier projet lancé en 1991 qui répond à ce second critère. Le projet "Communes modèles" de Télécom PTT d'alors a permis de bâtir l'épine dorsale du réseau de communication que nous connaissons aujourd'hui sous l'appellation Nœud cantonal neuchâtelais.

Le Nœud cantonal neuchâtelais, c'est aujourd'hui 19 points d'accès répartis sur l'ensemble du canton, avec au minimum 2 points d'accès par ancien district, et tous reliés entre eux par fibre optique, ce qui permet, d'une part, la haute vitesse et, d'autre part, le maillage offrant une haute disponibilité de l'infrastructure. Finalement, plus de 500 bâtiments sont interconnectés au réseau physique pour offrir l'accès au Nœud cantonal aux utilisateurs du réseau administratif de toutes les collectivités publiques neuchâtelaises (ne.ch) ou au réseau pédagogique neuchâtelais pour les utilisateurs de toutes les écoles neuchâtelaises (rpn.ch). Le réseau central de transports de données est commun, mais les réseaux logiques sont séparés pour des raisons de sécurité. La gestion des réseaux de télécommunication (WAN) est de la responsabilité du SIEN.



Alors qu'en 1995, le débit de transmission de données était de 2 Mbps entre chaque point d'entrée du réseau, en 2018, ce débit est de 10 Gbps, soit 5'000 fois plus rapide.

1.2.4. La mise en œuvre d'un unique réseau de téléphonie

La seconde infrastructure de communication à être fédérée entre la plupart des acteurs des services publics est le réseau téléphonique interne neuchâtelois (RETINE). Ce réseau s'est mis en place progressivement depuis 1996 et permet à ce jour d'interconnecter tous les grands centraux téléphoniques de l'État, des villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle ainsi que d'Hôpital neuchâtelois et de nombreuses entités parapubliques ou communales qui ont opté, depuis 2005, pour la voix sur IP (032 886 xx xx). Le premier avantage de RETINE est d'offrir la gratuité des conversations entre tous les utilisateurs du réseau, le second est d'utiliser intelligemment le réseau cantonal neuchâtelois pour éviter des frais inutiles. Cela représente à nouveau des économies d'échelle conséquentes pour toutes les collectivités publiques du canton. La gestion du réseau RETINE relève de la responsabilité du SIEN.

1.2.5. La gestion des services réseau ou services centraux

Les services réseau sont au cœur de la communication entre tous les utilisateurs du Nœud cantonal comme du Réseau pédagogique neuchâtelois. Ils reposent sur des infrastructures communes à tous les utilisateurs et permettent de gérer les impressions, de stocker les documents, de transmettre de l'information via les sites Internet ou Intranet et finalement de gérer son agenda et de communiquer par messagerie électronique.

À nouveau, dès le départ, le système d'agendas et de messagerie électronique a été conçu de manière centrale afin de faciliter la gestion de tous les utilisateurs (annuaire unique, outil unique, formation simplifiée) tout en diminuant les coûts d'investissement et d'exploitation des infrastructures. De plus, grâce à la centralisation, il a été possible d'offrir l'accès, depuis un téléphone mobile de 3^e génération (Smartphone), à ses courriels ou à son agenda, sans coût supplémentaire. À nouveau, la vision est unique et transversale ce qui évite de multiplier les compétences et les infrastructures et permet d'assurer une évolution naturelle des fonctionnalités offertes à un coût très compétitif. La

gestion des infrastructures du service réseau principal, soit l'agenda et la messagerie électronique, relève de la responsabilité du SIEN. Les autres services centraux (Print Service, File Service et Web Service) sont sous la responsabilité du SIEN, du CEG et du SiS2.

1.2.6.L'intégration de la téléphonie mobile dans le système informatique neuchâtelois

La téléphonie mobile a pris un essor très important en moins de 10 ans, à tel point que pratiquement toute la population est aujourd'hui munie d'un tel appareil (Smartphone).

Il a donc été décidé de l'intégrer de différentes manières aux concepts informatiques. Tout d'abord, un appel d'offres public a été lancé pour obtenir des conditions cadres en termes d'abonnement et de coût de communication. Seul Swisscom a répondu et, depuis 2010, chaque employé de toutes les collectivités publiques a pu intégrer le contrat CMN (Corporate Mobile Network) et ainsi profiter de conditions financières très compétitives. Par exemple, les utilisateurs bénéficient de la gratuité des coûts de communication entre les utilisateurs du réseau RETINE et les utilisateurs CMN ou entre utilisateurs CMN ainsi que des abonnements GSM et DATA à un tiers du coût public.

Ensuite, le service d'agenda et de messagerie électronique a été intégré avec les Smartphones de manière à faciliter la vie des collaboratrices et collaborateurs des services publics neuchâtelois, ce qui permet d'être en contact constant avec sa messagerie et de faciliter la mise à jour, à plusieurs, des rendez-vous.

Finalement, des solutions applicatives ont été mises en œuvre qui s'appuient sur le réseau GSM pour la communication d'information. On peut penser au système d'alarme des pompiers et du personnel d'engagement (eAlarme), à la gestion des interventions de police ou au pilotage des camions de déneigement et de salage des routes et finalement à l'application d'information NEMO News pour ne donner que quelques exemples significatifs de l'intégration des solutions informatiques au réseau GSM.

1.2.7.La mise en œuvre du Guichet unique

Le Guichet unique neuchâtelois s'inscrit tout naturellement dans le prolongement des actions de collaboration et d'économies lancées depuis 30 ans. Une seule et unique infrastructure de communication sécurisée pour diffuser, d'ici quelques années, l'ensemble des prestations publiques en ligne, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Supporté dans un premier temps par le projet pilote de vote électronique, le Guichet unique a vu le jour le 05.05.05 et, après une période de rodage et de validation des concepts et des choix techniques, a pris son envol suite à l'acceptation par le Grand Conseil du schéma directeur 2009-2013 et du crédit d'investissement associé de 4'500'000 francs.

Grâce à cette infrastructure, Neuchâtel est le canton à avoir réalisé le plus de votations électroniques en Suisse et le premier canton à avoir pu transmettre tous les éléments de la déclaration d'impôt sous forme électronique. Des prestations provenant de très nombreux secteurs des administrations publiques sont également désormais disponibles en ligne. A nouveau, il est important que le guichet virtuel reste unique pour éviter la multiplication des coûts d'infrastructures et surtout faciliter son utilisation par les usagers des services publics neuchâtelois (un seul droit d'accès sécurisé pour obtenir toutes les prestations électroniques). En 2017, un nouveau record d'utilisation du Guichet unique a été établi avec plus de 1'500'000 prestations délivrées dont 905'500 aux particuliers et 638'800 aux entreprises. Il existe actuellement 103 prestations en ligne pour les

particuliers et 214 pour les entreprises. Au niveau des particuliers, les trois services qui ont délivré le plus de prestations sont : le service des contributions avec 517'604 prestations servies en ligne, le service des ressources humaines avec 144'029 et les services d'enseignements avec 68'113. Au niveau des professionnels, les trois services qui ont délivré le plus de prestations sont : la chancellerie d'État avec 323'701 prestations servies en ligne (vote électronique), le service des contributions avec 154'464 et le service des automobiles et de la navigation avec 38'365.

Une nouvelle version du Guichet unique a été mise en œuvre dernièrement qui intègre la compatibilité pour les « malvoyants » et le « Responsive Design », soit la reconfiguration automatique des écrans en fonction de la taille (PC, tablettes, smartphone).

La gestion des infrastructures du Guichet unique est sous la responsabilité du SIEN.

1.2.8. La gestion centralisée de la base de données personnes

Au cœur même des systèmes d'information neuchâtelois se trouve la base de données personnes développée entre 1993 et 1996 et totalement intégrée à l'application communale de contrôle des habitants.

En 1995, toute modification du registre communal du contrôle des habitants était suivie d'un envoi de 2, 3 voire 4 courriers aux services de l'État afin que ces derniers mettent à jour leurs propres systèmes de gestion (impôt, assurance maladie, étrangers, ...). Dès 1996, la communication papier disparaît progressivement au profit d'une communication d'événements électroniques, plus de 70 événements sont recensés (naissance, déménagement, divorce, décès, arrivée hors canton, etc.), permettant d'une part de maintenir à jour la base centrale des personnes du canton et, d'autre part, de lancer des processus métiers propres à chaque sous-système d'information (par exemple, un divorce entraîne l'envoi automatique de 2 déclarations d'impôt) d'où des gains importants de gestion dans tous les services concernés ; par exemple, division par 15 (de 6'000 à 400) du nombre de courrier en retour lors de l'envoi des tranches d'impôt, des enveloppes de vote ou de la taxe des automobiles.

De cette base de données personnes, il a été possible ensuite de fédérer beaucoup de solutions applicatives allant de la constitution de classes dans les écoles en passant par le recensement automatique de la population, qui mérite d'être encore optimisé, à l'authentification des utilisateurs du Guichet unique. Sans cette base centrale sur les personnes, impossible en effet d'offrir, dans une seule et unique infrastructure de communication comme le Guichet unique, des prestations transversales provenant de multiples systèmes d'information différents (contributions, contrôle des habitants, automobiles, gestion des scrutins, poursuites, assurance, ...) comme de partenaires différents (État, communes, paraétatiques, ...).

Cela représente à nouveau un projet d'infrastructure transversale conçu et pensé avec une vision à long terme et qui a déjà apporté des économies très importantes pour l'État comme pour ses partenaires. La gestion de la base de données personnes est sous la responsabilité du SIEN.

1.2.9. Le système d'information de la police

Depuis une bonne quinzaine d'années, le système d'information de la police a été développé par étapes en fonction des besoins métier et de manière très pragmatique. Aujourd'hui, cette application est totalement adaptée aux activités courantes du corps de la Police neuchâteloise, elle est utilisée pour la formation des aspirants gendarmes à Colombier et a été retenue, depuis 2009, par la Police cantonale de la République et

canton du Jura. La gestion du système d'information de la police est sous la responsabilité du SIEN.

1.2.10. Le système d'information des communes neuchâteloises

Comme déjà mentionné pour l'interconnexion de la base de données des personnes, le système d'information des communes est également un des systèmes pionniers permettant d'assurer la gestion courante des communes tant sur le plan du contrôle des habitants que dans tous les aspects de gestion financière pour ne citer que deux des pans les plus marquants de ce progiciel.

Les concepts de base sont installés dans toutes les communes du canton, sauf à Valangin dans l'attente d'un projet de fusion. Ils sont intégrés aux systèmes d'information de l'État et permettent de déployer naturellement des prestations en ligne sur le Guichet unique. La gestion du système d'information des communes est sous la responsabilité du CEG.

1.2.11. Le système d'information du territoire neuchâtelois

Le service de la géomatique et du registre foncier a développé, depuis près de 20 ans, le système d'information du territoire neuchâtelois. Basé initialement sur la numérisation des plans cadastraux, ce progiciel s'est développé, de manière harmonieuse et naturelle, à toutes les couches fonctionnelles du territoire neuchâtelois. Formé pour l'essentiel de géodonnées sans caractère de confidentialité, il est mis à la disposition des services et de la population via le site Internet de l'État sous la rubrique "Territoire". Il offre ainsi un ensemble de données cartographiques touchant tous les secteurs du territoire neuchâtelois, du positionnement par adresses aux informations cadastrales en passant par les transports, les sites pollués ou les dangers naturels. Il possède également une partie sécurisée, sous Intranet, pour offrir des informations plus sensibles aux services des collectivités publiques comme le registre foncier, l'aménagement du territoire ou le service de l'énergie pour la gestion de l'eau, pour ne donner que trois exemples probants. La gestion du système d'information du territoire est sous la responsabilité du SGRF, et sous celle du SIEN pour la gestion des infrastructures (serveurs, bases de données).

1.2.12. Le système d'information des écoles neuchâteloises

À nouveau, un concept transversal et cohérent a été pensé pour la gestion des écoles neuchâteloises. Le système d'information, implanté dans toutes les écoles du canton, permet un suivi de l'élève tout au long de sa scolarité, facilite l'intégration des futurs élèves par l'utilisation de la base de données personnes et assure la prise en compte des plans d'études de l'enseignement obligatoire, comme des lycées et de l'enseignement professionnel.

Implanté depuis près de 20 ans, le progiciel est éprouvé et permet de fournir des informations très utiles aux écoles comme aux services d'enseignement. Depuis quelques années, les enseignants peuvent également y insérer des informations sur les notes et les absences ; finalement, grâce au Guichet unique, l'école peut déjà, mais pourra toujours plus à l'avenir, communiquer en toute transparence avec les parents d'élèves ou offrir aux anciens élèves des informations utiles et nécessaires sur leur cursus scolaire. Une version 2 du progiciel a été mise en place dès 2016 et assurera ainsi sa pérennité pour les 10-15 prochaines années. La gestion du système d'information des écoles est sous la responsabilité du CEG.

1.2.13. Le système d'information de l'impôt

Le système d'information de l'impôt est certainement le plus ancien système d'information développé au sein des collectivités publiques neuchâteloises. Le progiciel de gestion de l'impôt des personnes physiques a été créé initialement pour gérer les impôts cantonaux, communaux, fédéraux et ecclésiastiques.

Ainsi, depuis le milieu des années 80, sous l'appellation initiale "Bordereau unique" a été conçue une application qui a permis de fédérer les impôts cantonaux et communaux des personnes physiques sous un seul bordereau, divisé en 4 puis en 10 tranches avec un bordereau solde.

En 1998 est apparu le véritable système d'information de l'impôt qui a permis d'offrir à la plupart des systèmes de prestations sociales une base de données fiscale facilitant l'attribution des subventions (assurance-maladie, action sociale, bourses d'études, ...).

Au 1^{er} janvier 2011, le canton de Neuchâtel a été le premier canton à permettre la gestion électronique de la déclaration d'impôt grâce au logiciel "Clic&Tax" et à son intégration au Guichet unique.

Le système d'information de l'impôt a été réorganisé pour former le dossier fiscal unique réunissant, pour un contribuable donné, l'ensemble de ses impôts et facilitant ainsi la relation entre le taxateur-percepteur et le contribuable. La gestion du système d'information de l'impôt est sous la responsabilité du SIEN.

1.2.14. Le système d'information de la santé

Depuis près de 20 ans, le système d'information de la santé a été mis en œuvre en fédérant tous les partenaires concernés (HNE, CNP, NOMAD, ANEMPA, laboratoires d'analyses, ...) autour d'une commission de gestion informatique appelée tout d'abord "Fondation neuchâteloise d'informatique santé", puis "commission neuchâteloise d'informatique santé" et finalement derrière le CIGES SA, ce qui a permis d'assurer une coordination générale des projets du secteur santé et une concentration des forces de réalisation et d'exploitation. La gestion du système d'information de la santé est sous la responsabilité du CIGES SA, et sous celle du CEG pour la gestion des infrastructures (postes de travail, serveurs, bases de données, applications, système de télécommunication).

1.2.15. Le système d'information du Pouvoir judiciaire

En 1990, puis en 2000, le système d'information du pouvoir judiciaire s'est mis en place. La solution actuelle est basée sur un progiciel JURIS qui est utilisé dans de nombreux cantons, en particulier en suisse alémanique, mais qui répond extrêmement bien au besoin de cet important secteur d'activités de l'État.

Au 1^{er} janvier 2011, le double défi de mettre en œuvre deux nouveaux codes de procédures (pénale et civile) en même temps qu'une nouvelle organisation du Pouvoir judiciaire a été parfaitement relevée, cela tout en reprenant les données de l'ancienne organisation. La gestion du système d'information du pouvoir judiciaire est sous la responsabilité du SIEN.

1.2.16. Le système d'information du secteur social

Dans la répartition des responsabilités informatiques entre les services informatiques cantonaux, le secteur social avait été attribué au SIC de la ville de La Chaux-de-Fonds. Il est décomposé en deux progiciels distincts reposant sur un cœur commun, la comptabilité SAI. Il sert les besoins des services de l'action sociale et des institutions privées de la Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS).

Le système d'information du secteur social souffre des carences, en termes de convivialité, du logiciel SAI qui n'a que peu évolué en 30 ans. Il devra donc être revu en profondeur dans les prochaines années afin de permettre à tous les acteurs concernés de profiter pleinement des fonctionnalités offertes par cet important système d'information. Fin 2018, les institutions de la FAS auront migré sous le nouveau système ABACUS. De son côté, l'État a également choisi le progiciel de gestion de l'action sociale qui permettra, en 2019, d'abandonner définitivement l'ancienne application.

La gestion du système d'information du secteur social est, depuis 2008, sous la responsabilité du SIEN.

1.3. Organisation actuelle

Globalement, le canton de Neuchâtel compte trois entités dédiées à l'informatique pour le canton de Neuchâtel, structurées ainsi :

- L'informatique de l'État et de la ville de La Chaux-de-Fonds (SIEN)
- L'informatique de la ville de Neuchâtel et des autres communes neuchâteloises (CEG)
- L'informatique de santé (CIGES).

L'État et la ville de Neuchâtel gèrent également l'informatique de très nombreux partenaires publics et parapublics répartis sur l'ensemble du canton.

1.3.1. L'informatique à l'État

En 2008, le STI et le SIC ont fusionné pour créer le SIEN. Même si la qualité des prestations n'a pas souffert de cette fusion, il a fallu trois ans pour que le nouveau service soit en place. La première année a permis d'assurer la continuité des prestations, la seconde de préparer l'intégration des utilisateurs et des infrastructures dans le domaine ne.ch et la troisième de consolider les acquis suite aux changements de la station de travail et à la migration à Office 2007 sur tous les postes de travail des entités associées à l'ancien SIC.

Le SIEN est actuellement organisé en 3 secteurs clés :

- direction, secrétariat et finances, 4 personnes ;
- centre de solutions, 49 personnes ;
- domaine des infrastructures, 53 personnes.

Soit au total en 2018, 106 personnes, représentant 101.5 EPT. De plus, le SIEN emploie 4 apprentis et, en permanence, une dizaine d'externes en stages ou placés temporairement par le service de l'emploi.

Le regroupement d'une grande partie du SIEN à Cadolles 7 en 2016 et les projets de constructions en cours à Jardinière 157 et à Cadolles 9 (voir rapport 15.054), permettront à terme de constituer un pôle informatique cantonal aux Cadolles à Neuchâtel avec 2

salles machines modernes au cœur de chacun des pôles de l'agglomération neuchâteloise, soit l'une à La Chaux-de-Fonds et l'autre à Neuchâtel.

L'État compte également trois structures qui ont des activités en lien avec l'informatique et qui collaborent étroitement avec le SIEN.

Tout d'abord, l'équipe du système d'information du territoire neuchâtelois est intégrée au service de la géomatique et du registre foncier. Son activité est avant tout liée au développement de prestations métier en lien avec le territoire et peu avec l'informatique. L'exploitation des systèmes est cependant centralisée et sous la responsabilité du SIEN. Cette production est importante pour les services cantonaux et communaux associés au territoire neuchâtelois.

Ensuite, l'équipe informatique de la police cantonale formée de 14 personnes gère, en étroite collaboration avec le SIEN, les postes de travail de la police cantonale et les infrastructures propres à cette dernière (réseau Polycom, outils forensiques, CTA, téléphone mobile, ...). Il a été jugé cohérent de laisser une équipe de proximité pour les 450 postes de police afin de faciliter le support 24h/24 et 7j/7 ainsi que la gestion des aspects de sécurité d'accès au bâtiment. Par contre, la définition des standards, le développement d'InfoPol, son exploitation et la maintenance des infrastructures communes à tous les utilisateurs sont sous la gestion du SIEN.

Finalement, le SiS2 a été créé, lors du dernier désenchevêtrement des tâches entre l'État et les communes intervenu en 2005, par la fusion des services informatiques des anciennes écoles communales du CPLN et du CIFOM. Tout en collaborant étroitement avec le SIEN (infrastructures centrales) et le CEG (système d'information des écoles), le SiS2 a la responsabilité de l'informatique des écoles professionnelles et des lycées. Il est formé d'enseignants à temps partiel et de techniciens recrutés parmi les anciens élèves (premiers emplois). Ils sont situés dans les écoles professionnelles afin d'offrir un service de proximité. Plus de 3'500 PC sont installés dans les écoles du secondaire 2 et nécessitent des configurations et des gestions particulières qui peuvent évoluer d'heure en heure en fonction des cours donnés. En 2017, les Départements de l'éducation et de la famille, d'une part, des finances et de la santé d'autre part ont analysé la situation et opté pour une intégration souple du SiS2 au SIEN comme on le verra plus loin dans l'organisation de la nouvelle structure unifiée.

1.3.2. L'informatique à la ville de Neuchâtel

Le CEG est le siège informatique de la Ville de Neuchâtel : il est au service de la ville et des communes du canton. Il travaille également pour différents partenaires en Suisse romande et gère l'infrastructure informatique du secteur sanitaire neuchâtelois. Responsable des différents systèmes d'information et de communication, il agit par ses centres de compétences, qui interviennent dans trois secteurs bien différenciés, à savoir :

- direction, secrétariat et finances, 4 personnes ;
- centre de solutions (CSOL), 26 personnes ;
- centre technique (CTEC), 29 personnes.

Soit au total en 2018, 59 personnes, représentant 56.85 EPT. À mentionner en plus et en permanence une dizaine d'externes et de stagiaires placés temporairement par le service de l'emploi au travers du plan d'insertion InfoPlus.

Le centre de solutions (CSOL) intervient dans le secteur des écoles, des administrations communales ou de la gestion d'entreprise. Il étend ses activités à la totalité des services de la ville de Neuchâtel, à l'ensemble des communes neuchâteloises, aux écoles neuchâteloises et jurassiennes de l'enseignement obligatoire ainsi que pour diverses

collectivités publiques romandes. Vis-à-vis de ses nombreux interlocuteurs, il assure le développement, la maintenance et l'intégration des divers systèmes d'information nécessaires. La formation des utilisateurs et l'assistance sur les divers systèmes mis en place font aussi partie des missions du CEG.

Le centre technique (CTEC) intervient sur l'ensemble du parc informatique des partenaires du CEG allant du poste de travail aux serveurs de production en passant par les réseaux locaux d'établissements. En plus des administrations publiques, il est mandaté par le CIGES SA (Centre d'information de gestion et d'économie de santé) pour la gestion des infrastructures techniques du domaine de la santé neuchâteloise. La mission de l'équipe est d'exploiter les systèmes d'information en assurant une parfaite disponibilité des systèmes, une intégrité des informations traitées et une confidentialité d'accès aux données. La gestion des projets techniques, la gestion des systèmes de communication voix et données et la gestion du parc des périphériques (installation, maintenance, hotline) sont les tâches menées en parfaite collaboration avec les services utilisateurs. Le centre de réparation de l'entité neuchâteloise (CREN) fait également partie intégrante de cette structure.

1.3.3. Le CIGES SA

Le CIGES SA a été créé en 2011 pour gérer l'informatique du domaine de la santé, en particulier les systèmes d'information de l'HNE, du CNP, de NOMAD et de l'ANEMPA pour citer les partenaires centraux constitutifs avec l'État de la société anonyme.

Les infrastructures informatiques des institutions précitées sont sous la gestion du CEG.

1.3.4. Les autres services informatiques neuchâtelois

Il existe encore d'autres entités qui ont un service informatique, soit la HE-ARC et l'Université que nous ne présentons pas ici car ils ne sont pas concernés par le projet de réunion des services informatiques neuchâtelois car leurs développements, à moyen ou long terme, sont étroitement associés à l'évolution de la structure à laquelle ils sont rattachés.

1.3.5 Collaboration avec la ville de La Chaux-de-Fonds

En 2008, la Ville de La Chaux-de-Fonds et l'État ont fusionné leurs services informatiques pour créer le Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) avec la reprise de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du service informatique Communal (SIC) et en maintenant un responsable informatique de proximité. À fin 2015, à la suite du départ à la retraite de son responsable informatique, le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds a confié le rôle de responsable informatique *ad intérim* au chef du SIEN pour une durée de 2 ans, lui-même appuyé par deux collaborateurs assurant la relation avec les métiers, l'un pour les aspects techniques l'autre pour les projets et les solutions logicielles.

La période d'essai fut une réussite pour la Ville de La Chaux-de-Fonds tant sur le volet politique et qu'opérationnel. Suite aux bons retours d'expériences des autorités et des métiers, tous secteurs d'activités et tous niveaux hiérarchiques confondus, un mandat prestations a été signé en 2017 pour 5 ans, soit de 2018 à 2022. Dans le cadre du mandat de prestation, un plan directeur informatique a ensuite été élaboré en collaboration avec l'ensemble des chef-fe-s de services, afin de donner aux autorités communales une vision claire à 5 ans des besoins informatiques, tant dans les aspects

stratégiques que financiers. Ce plan directeur a été définitivement adopté par les autorités de la Ville à fin avril 2018 et est actuellement en cours d'exécution.

1.4. Les enjeux

Le niveau général des prestations fournies tant par le SIEN que par le CEG est actuellement bon. Néanmoins, nous sommes confrontés à de nombreux problèmes qui, s'ils ne trouvent pas de réponse à court terme, pourraient avoir des conséquences néfastes à moyen et long terme sur l'informatique neuchâteloise dans son ensemble.

Ces problèmes se concentrent globalement sur 4 points essentiels :

- adapter l'organisation informatique à l'évolution constante des entités étatiques ;
- sécuriser la fonction informatique qui est vitale au bon fonctionnement des entités publiques ;
- renforcer la fonction informatique pour faciliter les collaborations intra et intercantionales ;
- avoir une seule entité informatique qui offre le service complet et transversal.

1.4.1. Adapter l'organisation informatique

En 1990, lors de la répartition des rôles entre les trois services informatiques d'alors, le stade d'évolution des structures étatiques était relativement peu avancé. Par exemple, les hôpitaux étaient communaux, les écoles professionnelles dépendaient pour l'essentiel des villes ce qui explique que naturellement le CEG ait reçu la mission de gérer les systèmes d'information des secteurs écoles et santé. Il y avait, à ce moment-là, un lien encore relativement étroit entre le service gérant l'informatique et la structure responsable du secteur en question.

Depuis la fin des années 90, les structures étatiques connaissent régulièrement des modifications en profondeur éliminant, en grande partie, la proximité existante entre ceux qui les dirigent et ceux qui gèrent la fonction informatique. À titre d'exemple : les grands projets de désenchevêtrement des tâches entre l'État et les communes (cantonalisation du secondaire 2, cantonalisation des tâches de sécurité, cantonalisation de la santé et création d'entités plus indépendantes tels que HNE, NOMAD et CNP, constitution de prévoyance.ne,) ; les réorganisations et les regroupements de services à l'État (division par 2 du nombre de services) ; la réorganisation du Pouvoir judiciaire ; les regroupements de services communaux (Viteos SA, Vadec SA) ; les fusions de communes (Val-de-Travers, La Tène, Val-de-Ruz, Milvignes, Rochefort, La Grande Béroche).

La dimension intercantonale, voire nationale est également importante avec la création de nouvelles structures (HEP BEJUNE, HES, CNERN, ...), l'harmonisation des registres (LHR, OFS, LIDE, nouveaux numéros AVS) et le développement du gouvernement électronique (eCH, eVanti, SEDEX, eGOV).

Tous ces projets, tous ces changements, toutes ces évolutions nécessitent un engagement important des services informatiques qui gèrent, aussi bien, les infrastructures des entités impliquées par le changement que les systèmes d'information associés (applications, données et documents). Néanmoins, même si le nombre de problèmes occasionnés dans le canton de Neuchâtel lors de ces changements est resté faible, il convient de souligner plusieurs situations délicates (Viteos SA, prévoyance.ne, écoles, santé, social) qui ont poussé à revoir en profondeur l'organisation de l'outil

informatique afin d'avoir un lien plus étroit entre ceux qui décident des réorganisations et ceux qui, très souvent, les accompagnent, voire les mettent en œuvre.

Au vu de ces évolutions, il semble logique, pour le Conseil d'État de regrouper les structures informatiques principales au sein d'une seule entité qui puisse répondre à l'ensemble des besoins du secteur public. Ainsi, par ce biais, les autorités cantonales et communales disposeront d'une seule entité responsable de la mise en œuvre et de la gestion de l'outil informatique, ce qui permet d'éviter tous les conflits inutiles dans la répartition des charges entre les services informatiques existants, de gagner du temps dans l'appréciation et dans la mise en œuvre des projets tout en économisant de l'argent par la mutualisation des infrastructures de base.

1.4.2. Sécuriser la fonction informatique

Pratiquement toutes les prestations publiques dépendent, à un titre ou à un autre, de l'outil informatique. Même si on en parle peu, car il répond aux besoins des entités concernées, l'outil informatique est devenu au fil du temps un outil de travail indispensable, donc stratégique.

Il est évidemment stratégique parce qu'il facilite grandement les réorganisations des services publics, mais il l'est encore plus parce qu'il est au cœur de l'élaboration des prestations publiques. Sans informatique, bien des services, pour ne pas dire presque tous les services, seraient paralysés dans leur fonctionnement à tel point qu'ils n'auraient, pour la plupart d'entre eux, plus de possibilités de délivrer leurs prestations, ni de faire travailler leurs collaboratrices et collaborateurs.

C'est pourquoi il est important de porter une attention particulière à la sécurisation de l'outil informatique en offrant des environnements de travail modernes et sécurisés. Or, pour développer ces infrastructures et les outils de sécurisation qui les accompagnent, il est nécessaire d'investir dans des salles machines équipées (sous contrôle, dédoublement des accès électriques, dédoublement des onduleurs, mise en œuvre de génératrices, doublement des accès réseau, etc.) et dont les équipements permettent la redondance des fonctions principales (cluster de serveurs, réplication de bases de données, etc.). Lors de la présentation du rapport 15.054 concernant l'informatique neuchâteloise, le Grand Conseil a validé le projet de sécurisation de la production informatique. Ce projet est en cours et permettra de mettre en service une première salle machines début 2019 et une seconde début 2022. Le dimensionnement des salles machines permettra de réunir sans problème les infrastructures actuelles du SIEN et du CEG et évitera ainsi à la ville de Neuchâtel des investissements importants pour renouveler la salle machines existante du CEG.

1.4.3. Renforcer la fonction informatique

S'il y a 30 ans, l'informaticien était capable de gérer de nombreux composants de son système informatique, aujourd'hui la gestion et la maîtrise de l'outil informatique nécessitent des compétences pointues dans tous les secteurs d'activités. On peut penser aux spécialistes en matière de réseau, de téléphonie, de système, de sécurité, de développement sur le web, de domotique, d'intégration de systèmes spécialisés (santé, transports, etc.). Spécialistes qui doivent être dédoublés dans tous les secteurs sensibles pour des raisons évidentes de sécurité de fonctionnement.

Les petites entités informatiques n'ont pas les moyens d'avoir toutes ces compétences et les entités de taille moyenne n'arrivent plus à les maintenir à jour. Il est donc fondamental de réunir toutes les forces neuchâteloises autour d'une structure forte capable de remplir l'ensemble des missions avec encore plus de professionnalisme.

De plus, avec les réorganisations à tous les niveaux de notre pays et avec le développement de projets transversaux dictés par des lois fédérales, il devient de plus en plus nécessaire d'être présents au bon endroit, avec toutes les compétences requises et avec une force qui permettent en définitive de défendre correctement les positions et les intérêts de notre canton. Il est évident que la réunion du SIEN et du CEG permettra d'atteindre une taille critique permettant de dédoubler naturellement les fonctions vitales tout en réunissant les ressources qui peuvent l'être et en créant une entité informatique capable de représenter dignement le canton de Neuchâtel à l'externe.

1.4.4. Avoir une seule entité informatique qui offre le service complet et transversal

L'évolution de l'informatique nécessite d'avoir une vision la plus complète possible de tout le cycle de management et de gestion de l'information car cette dernière est vitale pour le bon fonctionnement de toutes les entités publiques. L'intégration des différents systèmes d'information sera, dans les années à venir, la composante essentielle du système de gestion des collectivités publiques au sens large (Confédération, cantons, communes, entités parapubliques et partenaires privés). L'intégration des objets, la mobilité des agents de la fonction publique et surtout la sécurité du système complet nécessiteront d'avoir une entité informatique ayant une vue globale du système et étant capable d'intervenir dans tous les sous-systèmes d'information, comme dans les infrastructures afin de traiter au mieux les besoins des utilisateurs et des clients des services publics.

L'entité réunie SIEN-CEG aura une vue complète sur tous les systèmes d'information cantonaux et communaux et sur toutes les infrastructures associées. Elle sera donc beaucoup plus forte pour répondre aux besoins des collectivités publiques neuchâteloises comme de ses partenaires parapubliques. Par le regroupement de ses infrastructures et de ses progiciels, la nouvelle entité informatique permettra une gestion optimale et à moindre coût de l'outil informatique dans son ensemble. Les ressources nouvelles permettront de répondre aux besoins et défis nouveaux plutôt qu'au dédoublement des moyens qui peuvent être regroupés.

2. RÉUNION DES SERVICES INFORMATIQUES

C'est à la fin des années 90 que les grandes réformes et les problèmes de gouvernance informatique ont débuté. Mais à ce moment-là, l'idée de réunion des services informatiques avait été jugée trop en avance sur son temps.

Le Grand Conseil a également poussé à une réorganisation de l'outil informatique en déposant deux postulats :

- en 2001 (01.143), Pour une optimisation des prestations informatiques de l'État ;
- en 2004 (04.125), Informatique cantonale.

En 2001, un premier projet a été présenté aux autorités des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. Ce projet a évolué et muri en ville de La Chaux-de-Fonds pour aboutir à une fusion, au 1^{er} janvier 2008, STI et du SIC de la ville de La Chaux-de-Fonds et créer le SIEN.

Cette première étape, couronnée de succès, a permis de relancer en 2009 la discussion avec la ville de Neuchâtel. L'idée d'une fusion des deux services informatiques au sein d'un service de l'État ne correspondait pas à l'attente des autorités de la ville qui

comprenaient bien les besoins de renforcement de l'outil informatique neuchâtelois, mais craignaient une démarche centralisatrice et la marginalisation des partenaires et clients de la ville de Neuchâtel. Un équilibre des forces et des responsabilités en présence a ainsi été recherché afin de permettre la réalisation du projet au profit de l'ensemble des collectivités publiques du canton. Cet équilibre a consisté, pour l'essentiel, à ce que la nouvelle entité informatique en gestation intègre bien, au niveau des cadres supérieurs, la réunion des deux services existants (SIEN et CEG), qu'elle soit dotée d'une personnalité juridique indépendante de l'État pour sa gestion courante et gérée par un conseil d'établissement permettant une juste représentation des principaux partenaires neuchâtelois.

Le Conseil d'État a finalement refusé en 2010 la mise en œuvre d'une structure indépendante de l'État considérant qu'après de nombreuses autonomisations, il ne disposait ni d'un bilan suffisant ni de règles suffisantes relatives à la gestion de ces entités indépendantes. Le projet a ainsi été abandonné. En conséquence, le secteur de la santé a créé une nouvelle entité informatique le CIGES SA reprenant les équipes « solutions » du CEG pour créer l'informatique de santé, en particulier le développement et la maintenance des systèmes d'information des institutions de santé (HNE, CNP, NOMAD et ANEMPA). Les infrastructures techniques sont restées sous la gestion du CEG.

Lors de la présentation du rapport sur l'informatique neuchâteloise 15.054, le Grand Conseil a relancé le débat de regroupement des forces informatiques en votant la motion 16.111 de la commission de gestion.

Dans la foulée des décisions de regroupement géographique des services et à la suite du débat au Grand Conseil, les discussions ont repris entre l'État et la ville de Neuchâtel. Par ailleurs, la ville de Neuchâtel a également mené une analyse de risque sur deux aspects importants du dossier :

- risque financier associé à l'importance relative de ses engagements pour des tiers, dont la fin du partenariat pourrait menacer l'existence-même du CEG ;
- risque associé au désenchevêtrement des tâches entre le SIEN et le CEG, pouvant aboutir à une centralisation des activités informatiques au SIEN pour le secteur de la santé et des écoles. Certes cette seconde issue permettrait de conserver une structure informatique en Ville de Neuchâtel dédiée pour l'essentiel aux communes neuchâteloises, mais le CEG redimensionné perdrait beaucoup de substance et augmenterait ses risques à moyen ou long terme quant à la maîtrise et à l'évolution du système informatique communal et à son coût.

Les investissements conséquents à venir ont également pesé dans le choix de la Ville de Neuchâtel.

En fin de compte, l'intérêt général de créer un pôle informatique fort, réunissant les deux principaux services informatiques du canton, soit le SIEN et le CEG, a prévalu pour la Ville de Neuchâtel. Anticipant sur les craintes qui pourraient s'exprimer de la part des nombreux partenaires externes du CEG et des communes, il a été décidé de maintenir au cours des premières années de cette nouvelle entité une division de gestion dédiée aux communes et disposant d'une large autonomie pour répondre à leurs besoins. Il a également été admis que le nouveau pôle informatique soit opérationnellement un service de l'État. La gouvernance informatique cantonale évoquée dans le rapport 15.054 a depuis lors été mise en œuvre, de sorte que les intérêts, les problématiques et les questions des communes et des autres partenaires neuchâtelois (État, écoles, santé) soient pris en considération et intégrés sur les moyen et long termes.

C'est dans cet esprit positif que la Ville de Neuchâtel et l'État ont conclu en mars 2018 une convention de « Regroupement du CEG et du SIEN ».

Un comité de pilotage, sous la présidence du chef du Département des finances et de la santé (DFS), a réuni le conseiller communal directeur du dicastère des finances, le chargé de missions du DFS, le chargé de mission du Conseil communal ainsi que les chefs du CEG et du SIEN.

Un comité de projet, sous la présidence du chef du CEG, a réuni le chef du SIEN, le chef du centre de solutions au CEG, le chef du centre de solution au SIEN, l'administratrice du CEG et le responsable administratif et financier du SIEN. Il a été appuyé par les services transversaux des deux collectivités, en particulier les services des ressources humaines.

Grâce à un travail intensif des responsables politiques et opérationnels, le projet a pris forme en répondant aux attentes des uns et des autres pour aboutir à la proposition présentée dans ce rapport de créer une nouvelle entité informatique au service de toutes les collectivités publiques neuchâteloises.

2.1. La nouvelle entité informatique

Ne souhaitant pas créer une structure autonome indépendante de l'État, le Conseil d'État et le Conseil communal ont admis que la nouvelle entité informatique sera un service de l'État de Neuchâtel.

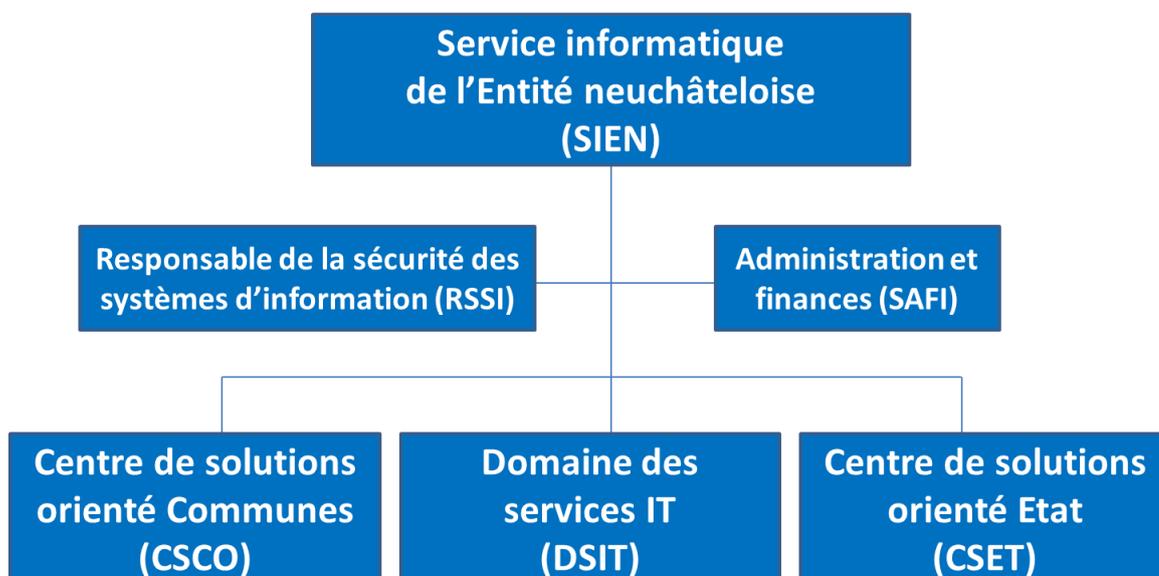
Il a aussi été admis que le nom pris par le SIEN lors de la réunion des services de l'État et de la ville de La Chaux-de-Fonds correspond bien aux activités souhaitées par la nouvelle entité, soit un service dédié aux activités informatiques de tous les partenaires de l'Entité neuchâteloise (État, communes, santé, social, écoles et services parapublics).

L'entité neuchâteloise a été conçue virtuellement dans les années 90 par les responsables des services informatiques cantonaux et communaux et regroupait tous les projets d'intérêt général pour le canton, que ces derniers soient liés à l'État, aux communes, à la santé ou aux entités parapublics. De nombreux contrats, appels d'offres ou projets ont été réalisés, durant ces 30 dernières années, au nom de l'entité neuchâteloise et ce label est reconnu, dans le secteur informatique, bien au-delà du canton de Neuchâtel. On montre également par ce nom de service que ce n'est pas un service de l'État uniquement, mais bien un service regroupant, pour l'informatique, tous les partenaires cantonaux.

Ce choix n'a pas été imposé à la Ville de Neuchâtel, mais au contraire, il a été proposé par la direction du CEG et les autorités politiques comme l'emblème de la réunion des deux services informatiques et pour montrer également l'attachement de la ville et des communes partenaires à l'Entité neuchâteloise.

2.2. L'organisation de la nouvelle entité informatique

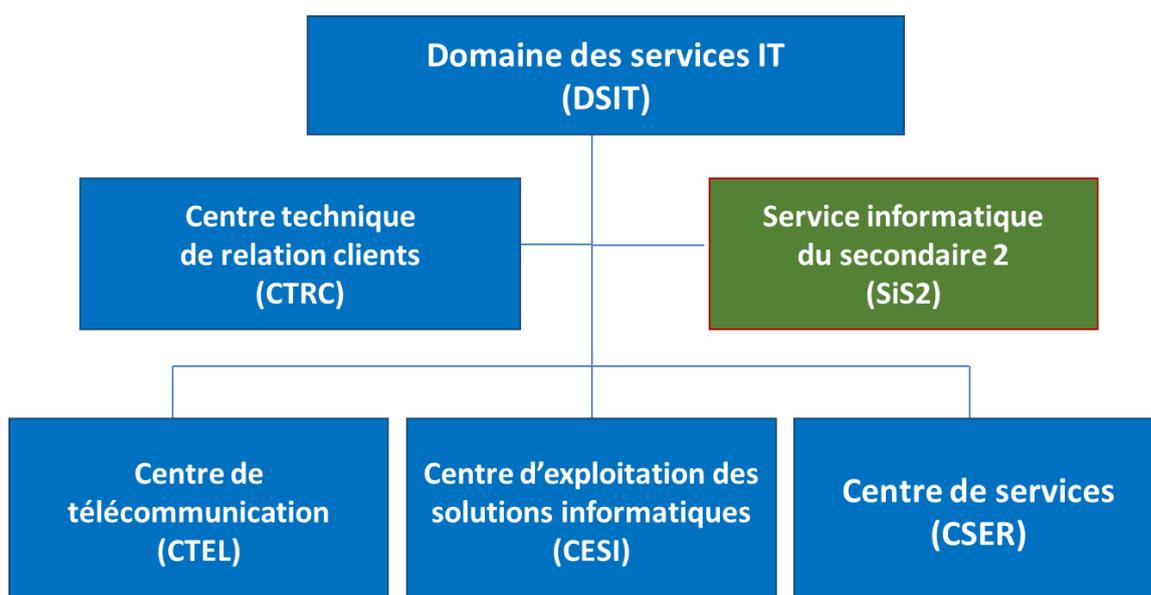
Le SIEN réuni sera formé d'un domaine des services IT consolidé, de deux centres de solutions, du responsable sécurité des systèmes d'information et d'un secteur « administration et finances » comme le montre l'organigramme ci-dessous :



Un seul domaine des services IT (DSIT) est envisagé pour garantir toutes les prestations d'exploitation touchant l'ensemble des utilisateurs du service informatique. Par ailleurs, comme les prestations techniques sont intégrées, elles nécessitent d'avoir une vision d'ensemble pour garantir un bon niveau de qualité et de sécurité.

Le domaine des services IT (DSIT) réunira les centres de gestion technique, soit le centre de gestion et de support des infrastructures aux postes de travail des utilisateurs (centre de services), le centre de gestion des télécommunications voix-données (centre de télécommunication) et le centre d'exploitation des infrastructures systèmes et des applications (centre d'exploitation des solutions informatiques).

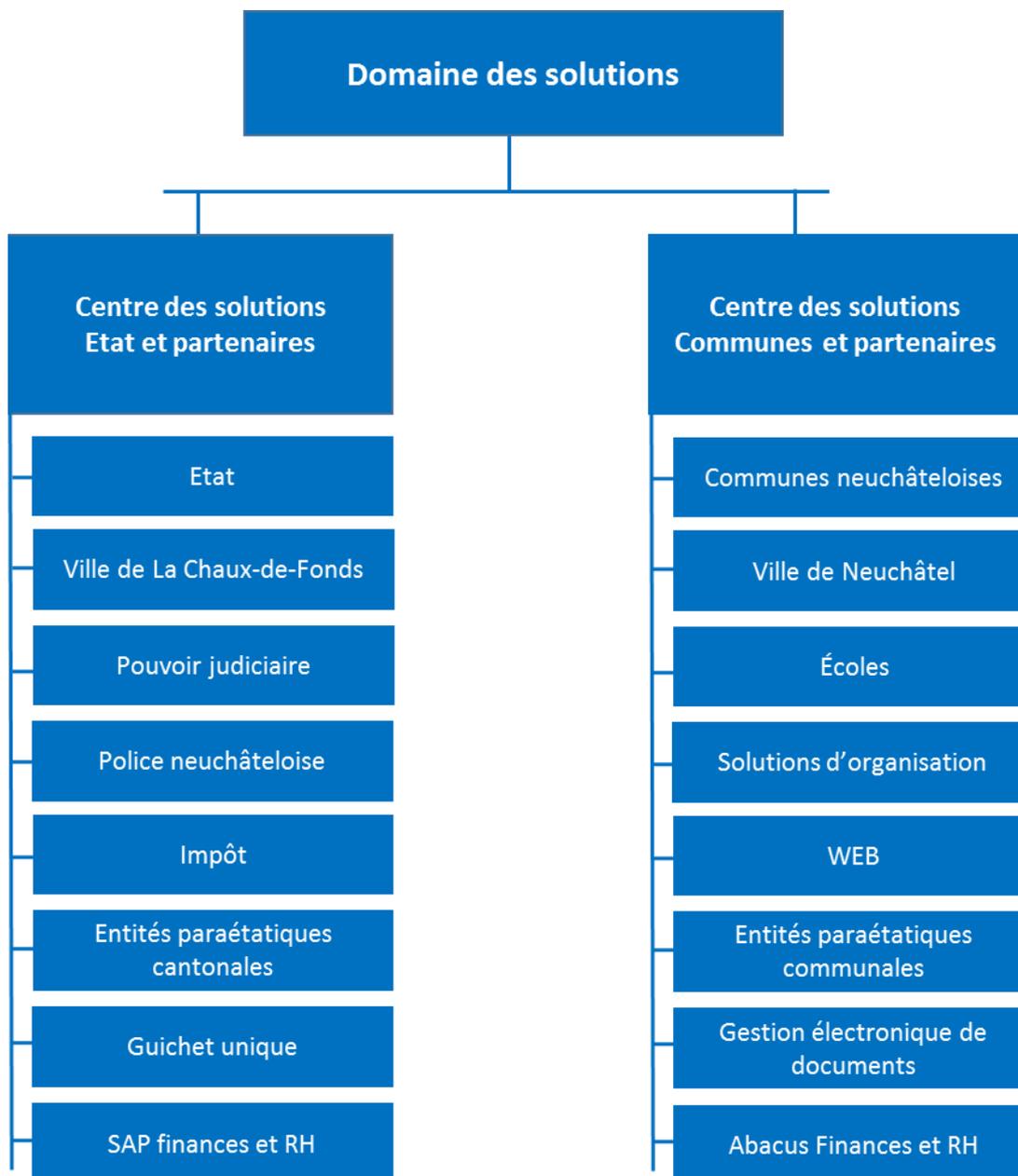
Cette division comptera aussi un centre technique de relation clients qui réunira les chefs de projets techniques, soit ceux qui portent les projets d'infrastructures pour la santé, les communes et les entités paraétatiques. Finalement, dans la vision du regroupement de la gestion informatique neuchâteloise, le SiS2 a été rattaché au domaine des services IT sachant que cette structure de proximité apporte, pour l'essentiel, un soutien et des services techniques de proximité aux écoles du secondaire 2.



Par contre, pour le domaine des solutions, il est proposé de maintenir deux centres, le premier concentré sur les besoins de l'État, du secteur social et des entités paraétatiques

en lien avec l'État (SCAN, CCNC, Prévoyance.ne, ECAP, ...) et le second sur les besoins des communes, des écoles et des entités paraétatiques en lien avec les communes (VITEOS, VADEC, VIDEO2000, ...).

Chaque centre de solutions gère plusieurs secteurs de gestion et a, en plus, des activités transversales telles que les secteurs Guichet unique et SAP finances et ressources humaines d'un côté et les secteurs Web et ABACUS finances de l'autre.



Dans le domaine des solutions, il est apparu très important de marquer une forte volonté de conserver au cours des premières années de cette nouvelle entité des structures de développement proches des utilisateurs afin de pérenniser les contacts existants et de valoriser les compétences établies depuis de nombreuses années. La création de deux centres de solutions marque ainsi clairement la volonté de conserver le même niveau de support informatique pour les communes et pour les entités paraétatiques, à l'opposé des craintes qui auraient pu naître d'une vision centralisatrice et une priorisation progressive des besoins de l'État. Le Conseil d'État s'est également engagé à doter la nouvelle entité d'une large autonomie pour répondre de façon rapide et souple aux besoins exprimés par les communes et les partenaires externes et permettre à ceux-ci de définir les priorités de développement dès lors qu'ils assurent le financement des prestations sollicitées.

Dans un premier temps, les relations de chacun des centres de solutions demeurent telles qu'en l'état actuel. Cela conduit notamment à ce que la Ville de La Chaux-de-Fonds conserve ses relations avec l'entité « État », avec laquelle la collaboration est établie depuis plusieurs années et en raison aussi des choix de développement faits au cours des dernières années. Dans la durée, cette séparation d'avec les autres communes sera réévaluée et l'opportunité de regrouper les prestations à toutes les communes auprès du centre de solutions « Communes » sera naturellement examinée en partenariat avec les intéressés.

Le domaine des services IT et les centres de solutions informatiques sont conçus, mis en œuvre et se développeront à l'avenir dans une vision de services et de prestations à destination de toutes les collectivités publiques du canton de Neuchâtel et des partenaires externes (CH, canton du Jura, ville de Lausanne, ...). Cette affirmation est d'autant plus juste que la nouvelle entité SIEN intègre dans son nom cette vision, ce qui en fait par nature, un service transversal d'intérêt public pour l'ensemble des collectivités publiques du canton de Neuchâtel.

Le secteur « Administration et finances » aura comme mission d'assurer toutes les tâches administratives allant de la gestion des ressources humaines à la gestion financière et à la facturation, en passant par la gestion des bâtiments, du secrétariat et de la communication du service (sous réserve des compétences partagées avec les services transversaux).

L'équipe de direction du SIEN sera formée du chef de service, du chef du domaine des services IT, des deux chefs des centres de solutions, du responsable du secteur « Administration et finances » et du responsable sécurité des systèmes d'information (RSSI). Même si la sécurité informatique est l'affaire de tous, il est fondamental de placer cette responsabilité proche de la direction du service, afin de bien mettre en évidence la nécessité de gérer la sécurité comme une ressource vitale à l'informatique du XXIème siècle.

Au niveau du personnel, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du SIEN et du CEG sont repris dans la nouvelle entité informatique. La division des services sera formée de 79 personnes, les centres de solutions de 78 personnes et le secteur administration et finances » de 8 personnes, cela sans compter les externes, les stagiaires et les apprentis.

Il est également prévu que si le secteur santé souhaitait intégrer le pôle informatique neuchâtelois représenté par la nouvelle organisation du SIEN, l'actuel CIGES SA deviendrait naturellement, dans l'organigramme présenté ci-dessus, un centre de solutions pour la santé. Cette question n'a toutefois pas été traitée à l'heure actuelle, d'une part parce qu'elle n'apparaissait pas prioritaire dès lors que le secteur santé relève déjà du CEG pour ce qui a trait à la gestion des infrastructures, et d'autre part en raison d'autres réflexions en cours concernant l'organisation générale du système de santé.

2.3. La localisation

Les objectifs associés à la localisation peuvent se résumer en 4 points essentiels :

- créer un pôle informatique fort pour le canton de Neuchâtel ;
- sécuriser la fonction informatique ;
- optimiser les investissements ;
- assurer une évolution possible à moyen ou long terme ;

2.3.1. Créer un pôle informatique fort pour le canton de Neuchâtel

Avec la création d'un pôle informatique unique, le canton se dote enfin d'une organisation informatique rassemblée et forte capable de prendre en compte les défis de ce secteur d'activités pour les 20 prochaines années.

La concentration des forces est fondamentale afin de répondre aux nouveaux défis informatiques (internet des objets, intégration des systèmes d'information, mobilité, communication unifiée, sécurisation des infrastructures et des données, investissements,...) et de résoudre les problèmes toujours plus pointus associés. De plus, la proximité des équipes permet une saine émulation entre les personnes et facilite grandement le transfert de compétences. Ce point est fondamental dans une fonction où le renouvellement des connaissances est, en moyenne, de 20% par année.

2.3.2. Sécuriser la fonction informatique

Le rapport 15.054 a mis en évidence la problématique associée à la sécurisation de la fonction informatique. Elle est essentielle au bon fonctionnement des collectivités publiques neuchâteloises et aucun compromis ne doit être fait à ce niveau.

Elle s'appuie sur deux composantes essentielles :

- disposer de salles machines répondant aux normes de sécurité en la matière ;
- disposer d'un personnel formé aux normes de sécurité.

Le rapport 15.054 décrit la stratégie du SIEN pour l'équipement en « datacenters » ou salles machines. D'ici 2022, deux « datacenters » seront opérationnels, l'un à La Chaux-de-Fonds, l'autre à Neuchâtel. Ces deux datacenters remplaceront d'ici 2025 les différentes salles machines existantes au service informatique de l'État comme à la ville de Neuchâtel.

Ces deux salles machines seront complètement redondantes, interconnectées entre elles par un réseau en fibre optique, sécurisées et dimensionnées pour gérer l'informatique de toutes les collectivités publiques neuchâteloises pour les 20 prochaines années.

En ce qui concerne le personnel informatique, le SIEN sera doté d'un responsable sécurité des systèmes d'information (RSSI) qui sera membre de la direction et qui édictera les règles, normes et principes de sécurité, qui devront ensuite être pris en compte par les domaines des services et des solutions.

Par ailleurs, le Conseil d'État, conscient des risques en la matière et des perturbations majeures de l'action des collectivités publiques qui peuvent en découler, entend renforcer le SIEN et le doter d'équipes d'ingénieurs en sécurité capables de porter et de contrôler, au sein des domaines, les aspects de sécurité. Ainsi, le nouveau SIEN réunifié ne sera pas qu'un service de production, mais bien un service de production et de sécurisation des systèmes d'information de l'État, des communes et de tous les partenaires neuchâtelois.

2.3.3. Optimiser les investissements

Au vu des difficultés financières des collectivités publiques neuchâteloises, la concentration des forces informatiques SIEN-CEG sur un pôle permettra d'optimiser les investissements à venir et de favoriser les synergies existantes entre tous les acteurs neuchâtelois. Grâce aux projets informatiques dans leur ensemble ainsi qu'à la numérisation et à la dématérialisation progressive des prestations, le Conseil d'État table

à terme sur une économie globale de 1,4 million de francs par année, répartie entre l'ensemble des services utilisateurs.

2.3.4. Assurer une évolution possible à moyen ou long terme

Il est intéressant de constater que l'évolution de l'informatique a été très importante dans le temps. En 1990, le STI comptait à peine 20 personnes. En 2000, 49 personnes, en 2011, 88 personnes et en 2020, le regroupement SIEN-CEG représentera un service important de l'État avec près de 180 personnes.

C'est dans cet esprit que la construction en cours à Cadolles 7 prend en compte un développement normal de la fonction informatique de manière à éviter d'être à nouveau confrontés, après 5 ou 10 ans, à une répartition inadéquate du personnel dans des lieux différents.

2.4. La gestion financière

Le SIEN réuni étant un service de l'État, les comptes et les budgets répondent aux règles financières en la matière (MCH2, LFinEC), sous réserve de la souplesse que le Conseil d'État entend accorder à cette entité à l'égard des partenaires qui assurent le financement des prestations sollicitées.

Pour le service informatique actuel de l'État, les demandes de crédit d'engagement avaient été faites lors de la présentation du rapport 15.054 associée à l'informatique cantonale. La planification des investissements concernait les années 2016-2021.

Avec le regroupement du CEG et de l'ancien SIEN, il est nécessaire d'intégrer un complément de crédit d'engagement pour les années 2019 à 2021. De la sorte, le renouvellement des infrastructures et les développements nécessaires dans les domaines relevant jusqu'ici du CEG seront coordonnés avec les options prises pour ceux relevant du schéma directeur du SIEN actuel. La nouvelle structure préparera ensuite un rapport global sur l'informatique cantonale 2022-2026.

Pour la maintenance de l'infrastructure de production du CEG pour les années 2019 à 2021, les montants suivants sont nécessaires :

– Infrastructure d'exploitation	350'000.–
– Infrastructure d'accès (Concentrateur, firewall)	365'000.–
– Infrastructure d'exploitation (Cluster, stockage).....	803'000.–
– Renouvellement de serveurs.....	200'000.–

Soit un montant total de 1'718'000 francs hors taxes ou 1'850'000 francs TTC, objet d'un crédit complémentaire.

3. INCIDENCES

3.1. Incidences financières

À l'avenir la Ville de Neuchâtel achètera ses prestations au SIEN sur la base d'un mandat de prestations en cours de discussion, dont le coût annuel est évalué à 2'500'000 francs (coût pour la Ville, recette pour le SIEN). Par ailleurs, tous les autres mandats de prestations du CEG seront aussi repris par la nouvelle structure, ce qui permettra de

compenser l'ensemble des coûts que l'État aura à intégrer (ressources humaines, bâtiments, investissements et infrastructures). En conséquence, l'intégration du CEG au SIEN actuel ne modifie pas fondamentalement le solde budgétaire du SIEN car il intègre aussi bien dans les dépenses que dans les recettes un montant supplémentaire de l'ordre de 13 millions de francs.

Plus précisément, la reprise du CEG induit dans le budget 2019 du SIEN une augmentation de charges de 10,2 millions de francs, un amortissement de la reprise des actifs pour 1,8 million de francs et des recettes 12,3 millions de francs. Le résultat net se traduit par un excédent de recettes de 0,3 million de francs.

Par ailleurs, la fusion SIEN-CEG induit un rachat d'actifs à la Ville de Neuchâtel pour un montant de 7'515'000 de francs. L'estimation du montant a été faite par une société externe spécialisée sur mandat de la Ville de Neuchâtel et validé ensuite par le Conseil communal et le Conseil d'État.

Elle comprend :

Les actifs à reprendre du SIEN concernent les éléments suivants :

– La valeur vénale du rachat des logiciels développés et paramétrés par le CEG (ETIC, ABACUS, GELORE, ECHO, SODA, ...).....	5'215'000.–
– Ordinateurs fixes et portables/périphériques	100'000.–
– Salle machines.....	77'000.–
– Infrastructure centrale (serveurs, télécom)	1'395'000.–
– Equipements divers	124'000.–
– Imprimantes	5'000.–
– Matériel en stock et équipements de maintenance.....	73'000.–
– Mobilier	200'000.–
– Voitures de service	55'000.–
– Solde à amortir sur les bâtiments.....	270'000.–
- Arrondi	1'000.–
Sous-total :	7'515'000.–

En conséquence, le Conseil d'État vous demande d'approuver le crédit d'engagement de 7'515'000 francs associé à la reprise des actifs du CEG.

Dans la durée, le rapprochement des services conduira d'une part à ce que les investissements à consentir seront engagés par l'État seul et, d'autre part, à des synergies aussi bien dans le domaine des investissements que dans le fonctionnement. Ces éléments n'ont toutefois pas pu être chiffrés à ce jour.

3.2. Incidences sur les ressources humaines

Au niveau des ressources humaines, le SIEN réunifié intégrera 59 collaboratrices et collaborateurs (56.85 EPT) provenant du CEG. Les services des ressources humaines de la Ville de Neuchâtel et de l'État ont procédé au recrutement du personnel du CEG selon un processus expérimenté lors de précédentes réunions de services (Police, CNU,..). Une présentation générale et une comparaison des statuts a été faite en présence de tout le personnel du CEG, puis chaque collaboratrice et collaborateur a reçu une proposition de convention de transfert dans la nouvelle structure, suivie d'un entretien individuel avec les chefs des services des ressources humaines de l'État et de la Ville de Neuchâtel. Finalement, l'ensemble du personnel du CEG a signé dans le délai imparti les conventions de transfert ; il ne reste donc que les décisions des autorités législatives pour entériner la réunion des deux services.

Par ailleurs, au vu de l'importance de la ressource informatique pour l'ensemble des collectivités publiques et de la nécessité d'améliorer la communication globale auprès des utilisateurs et des clients du SIEN réuni, il est prévu de renforcer le service par un EPT à 50%. En contrepartie, la réunion des deux services permettra d'économiser un poste de chef de service. Comme mentionné précédemment, tous les postes intégrés sont autofinancés par la reprise des mandats du CEG.

Dans l'attente des décisions des législatifs et afin d'assurer au mieux la continuité des actions dans ce domaine important de gestion, le Conseil d'État a signé une convention de collaboration avec la Ville de Neuchâtel et a confié la direction ad intérim du SIEN au CEG, en nommant son chef, Monsieur Daniel Crevoisier, comme chef du SIEN ad intérim à la suite du départ à la retraite du titulaire au 30 juin 2018.

Ainsi au 1^{er} janvier 2019, en cas d'acceptation du projet de réunion du SIEN et du CEG par les autorités législatives, l'équipe de direction du SIEN sera formée de :

- M. Daniel Crevoisier, chef de service, actuellement chef du CEG ;
- M. Joe Gendroz, chef du domaine IT, engagé conjointement en 2018 par les chefs du SIEN et du CEG ;
- M. Danilo Rota, chef du centre de solutions « État et partenaires », provenant du SIEN ;
- M. Serge Attinger, chef du centre de solutions « communes et partenaires », provenant du CEG ;
- M. Sandro Jaques, responsable sécurité des systèmes d'information provenant du SIEN ;
- M. Pascal Bernasconi, responsable administration et finances provenant du SIEN.

3.3. Incidences sur les communes

Indirectement, la création du SIEN unifié aurait pu avoir une influence sur les communes neuchâteloises vu que leur informatique sera gérée par un service de l'État au lieu d'un service communal. Il convient néanmoins de rappeler que depuis 2008, cette situation est déjà présente pour la Ville de La Chaux-de-Fonds et qu'elle ne pose pas de problème particulier. La Ville de La Chaux-de-Fonds et l'État ont d'ailleurs prolongé en 2017 leur mandat de prestations pour la période 2018-2022.

Néanmoins, pour éviter les risques de blocage des demandes d'investissement provenant des communes, le Conseil d'État et la Ville de Neuchâtel ont ratifié l'organisation comprenant la création d'un centre de solutions dédié aux communes. Le Conseil d'État s'est par ailleurs engagé, dans le respect du cadre financier général, à doter cette nouvelle entité de l'autonomie nécessaire pour prendre en compte de façon souple les demandes autofinancées par les communes et les partenaires externes. Le Conseil d'État ne souhaite pas que le SIEN réuni soit le service informatique de l'État, mais bien le service informatique de toutes les entités publiques neuchâteloises et de leurs partenaires externes. En ce sens, ce service devra disposer d'une certaine souplesse dans la gestion des projets, en particulier ceux en lien avec les partenaires externes à l'État, ce à quoi le Conseil d'État s'est clairement engagé auprès de ses futurs partenaires.

Par ailleurs, pour favoriser le dialogue et la communication entre tous les partenaires publics neuchâtelois, le Conseil d'État a créé, comme décrit dans le rapport 15.054,

l'organe de « Gouvernance de l'informatique neuchâteloise » avec une représentation des quatre grands secteurs de gestion du canton, soit l'État, les communes, la santé et les écoles. Cet organe permettra de favoriser le dialogue et de définir les lignes stratégiques de l'informatique en intégrant les besoins de l'ensemble des partenaires (en annexe : Organe de gouvernance de l'informatique neuchâteloise (OGIN)).

4. RÉFORME DE L'ÉTAT

Les perspectives de gestion du SIEN en tant que service transversal à disposition de l'ensemble des partenaires publics et parapublics font qu'il s'inscrit complètement dans la ligne du programme de réformes. Le service est notamment certifié GestionNE depuis 2015, développe un concept QualitéNE sur la base de la méthodologie ITIL et intègre le concept d'amélioration continue de ses prestations. Il a depuis longtemps pu centraliser les prestations informatiques et est apprécié pour la qualité des prestations fournies. Les trois enquêtes de satisfaction (centre de service (2015), télécommunication (2016) et centre d'exploitation des solutions informatiques (2017)) faites auprès des utilisateurs ont montré un bon niveau de satisfaction. Pour autant, la réunion de deux services reste un défi, dès lors qu'elle implique le mariage de deux entités certes proches et dont les collaborations sont déjà nombreuses, mais dont la culture, les méthodes et les partenaires varient néanmoins sensiblement. La constitution d'une entité cohérente sollicitera donc l'énergie et l'engagement de chacun et ne pourra se confirmer qu'avec le temps.

5. CLASSEMENT DES PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES

Il est proposé au Grand Conseil de classer la motion suivante :

16.111

22 février 2016

Motion Commission de gestion

Regroupement des services informatiques composant le réseau informatique public cantonal.

Contenu

Le Conseil d'État est chargé d'étudier le regroupement des services qui se partagent actuellement le domaine informatique public du canton.

Développement

L'organisation de l'informatique neuchâteloise repose principalement sur quatre services :

- Service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) ;*
- Service informatique du secondaire 2 (SiS2) ;*
- Centre électronique de gestion (CEG) ;*
- Centre d'information, de gestion et d'économie de santé SA (CIGES SA).*

La collaboration entre ces différents services semble bonne et devrait encore connaître une amélioration avec la mise en œuvre projetée par le gouvernement

dès cette année d'une nouvelle vision de la gouvernance informatique neuchâteloise.

Le regroupement des plus importants de ces services a déjà été entrevu. Il a cependant été abandonné. Le moment nous paraît propice à ce que l'idée soit reprise. L'absence d'une unité informatique unique impose des schémas d'organisation compliqués dont il nous semble qu'on pourrait se passer en fédérant plus intimement tous ces services. Le rapprochement physique qui nous est proposé entre le SIEN et le CEG est un progrès et un important pas dans la direction que nous souhaitons. Il n'est cependant pas suffisant. L'amélioration du dialogue, la coordination sur le plan cantonal, l'efficacité et les économies recherchées ne se satisferont pas, à terme, d'une seule vision de la gouvernance informatique, même nouvelle.

En 2017, le Conseil d'État a intégré le SiS2 au SIEN. Le présent projet répond à la demande de la motion d'intégrer le CEG dans une structure cantonale unique. Le Conseil d'État juge nécessaire de d'abord réaliser cette réunion avant de se pencher sur la problématique de l'informatique de santé représentée par le CIGES SA. En particulier, pour des raisons d'organisation et de planning, l'étape proposée est mature et validée par les acteurs concernés. En ce qui concerne le CIGES SA, la réflexion se poursuit, mais le Conseil d'État juge qu'il n'est pas opportun de tout entreprendre en même temps et que d'autres réflexions concernant l'organisation générale du système de santé doivent être prises en considération (en particulier le rôle des systèmes d'information pour assurer la coordination et la continuité des soins, enjeu majeur de ce secteur pour les années à venir).

6. VOTE DU GRAND CONSEIL

Le Grand Conseil est appelé à se prononcer sur deux décrets, à savoir un crédit-cadre de 7'515'000 francs (reprise des actifs du Centre électronique de gestion) et un crédit complémentaire de 1'850'000 francs (renouvellement des infrastructures informatiques de l'ancien CEG).

L'art. 57 al. 3 Cst. NE prévoit : ³Doivent être votés à la majorité de trois cinquièmes des membres du Grand Conseil les lois et décrets qui entraînent de nouvelles dépenses importantes pour le canton, [...]. La loi définit les notions de dépense nouvelle importante, [...].

L'art. 36 al. 1 LFinEC prévoit ainsi que : ¹Doivent être votés à la majorité de trois cinquièmes des membres du Grand Conseil les lois et décrets qui entraînent :

a) une dépense nouvelle unique de plus de 7 millions de francs; [...].

Le décret voté en 2016 (rapport 15.054) portant octroi d'un crédit-cadre de 24'940'000 francs pour le renouvellement des infrastructures informatiques de 2017 à 2021 (auquel le décret portant sur le crédit complémentaire de 1'850'000 francs se réfère à son art. 2) ne contenait pas de clause d'indexation des prix (LFinEC art. 42 al.2) ; dès lors le crédit complémentaire de 1'850'000 francs est bien de la compétence du Grand Conseil.

Il en découle que :

- le décret portant octroi d'un crédit-cadre de 7'515'000 francs sera voté à la majorité qualifiée (LFinEC 39 ; 42 al.1 a contrario) ;
- le décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 1'850'000 francs sera voté à la majorité simple (LFinEC 41 ; 42 al.1 a contrario).

7. CONCLUSION

L'informatique neuchâteloise a répondu, depuis ses débuts, aux besoins des collectivités publiques de notre canton. Elle s'est en permanence remise en question et a fait des propositions pour devenir toujours plus forte et compétente afin de relever les défis associés aux évolutions technologiques comme aux changements importants des organisations publiques concernées.

Aujourd'hui, le Conseil d'État et le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel proposent de réunir leurs services informatiques afin de créer un pôle informatique cantonal capable de maîtriser et de faire évoluer tous les systèmes d'information et toutes les infrastructures associées à l'ensemble des partenaires de l'Entité neuchâteloise (État, communes, écoles, santé, social et entités parapubliques).

Avec ce nouveau pas, il s'agit de réunir des compétences et des capacités d'investissement et de relever notamment le défi de la sécurité. Au-delà, cette nouvelle entité sera appelée à unifier ses processus, à s'engager sur des niveaux de services et à développer sa réactivité face aux besoins toujours plus exigeants de ses clients et partenaires. Elle aura également à poursuivre son adaptation aux évolutions rapides et profondes d'une informatique désormais omniprésente, vitale pour de nombreuses fonctions et confrontée à une révolution technologique permanente.

Dans le prolongement du rapport 15.054 sur l'informatique neuchâteloise et en réponse à la motion 16.111 de la commission de gestion, le Conseil d'État demande au Grand Conseil de prendre en considération les décrets qui lui sont proposés et d'accepter le classement de la motion 16.111 susmentionnée.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 1^{er} octobre 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. KURTH

La chancelière,
S. DESPLAND

Décret
portant octroi d'un crédit-cadre de 7'515'000 francs pour la
reprise des actifs du Centre électronique de gestion

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'État, du 1^{er} octobre 2018,
décède :

Article premier Un crédit d'engagement de 7'515'000 francs est accordé au Conseil d'État sous forme de crédit-cadre pour la reprise des actifs du Centre électronique de gestion de la Ville de Neuchâtel.

Art. 2 Les dépenses seront portées aux comptes des investissements du Département des finances et de la santé, sous l'intitulé « Actifs repris par l'État du Centre électronique de gestion ».

Art. 3 Le crédit sera amorti conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 et de son règlement général d'exécution.

Art. 4 Le Conseil d'État est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 5 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

La secrétaire générale,

Décret
portant octroi d'un crédit complémentaire de 1'850'000 francs
pour le renouvellement des infrastructures informatiques de
reprises du Centre électronique de gestion, de 2019 à 2021

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'État, du 1^{er} octobre 2018,
décède :

Article premier Un crédit complémentaire de 1'850'000 francs est accordé au Conseil d'État pour le renouvellement des infrastructures informatiques de l'ancien CEG entre 2019 et 2021.

Art. 2 Le crédit complémentaire complète le crédit-cadre de 24'940'000 francs voté par le Grand Conseil sur l'informatique neuchâteloise (rapport 15.054) pour le renouvellement des infrastructures informatiques de 2017 à 2021.

Art. 3 Le crédit sera amorti conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 et de son règlement général d'exécution.

Art. 4 Le Conseil d'État est autorisé à se procurer, éventuellement par la voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 5 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

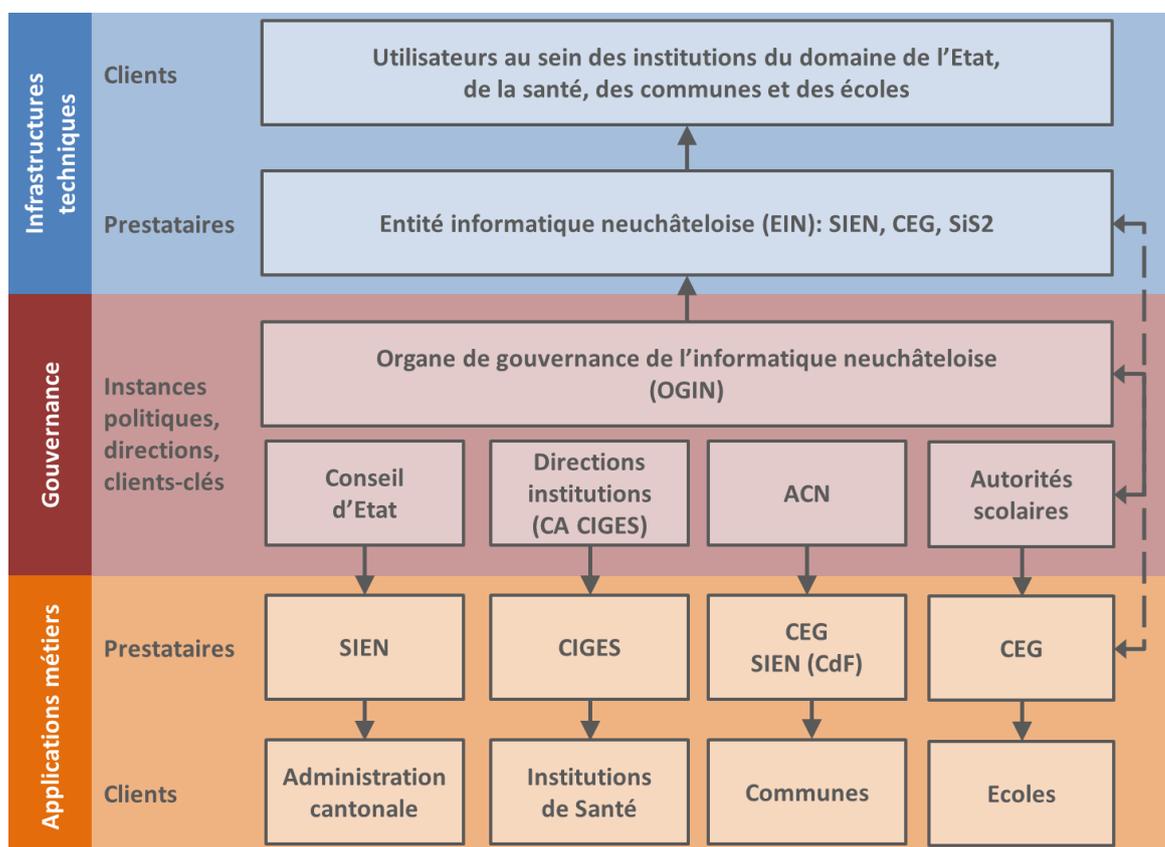
Au nom du Grand Conseil :

Le président,

La secrétaire générale,

ORGANE DE GOUVERNANCE DE L'INFORMATIQUE NEUCHÂTELOISE (OGIN)

Le Conseil d'État a mis en œuvre une nouvelle vision de la gouvernance informatique neuchâteloise, résumé dans le schéma ci-dessous :



On y trouve au centre l'organe de gouvernance de l'informatique neuchâteloise (OGIN) regroupant les entités existantes ou pressenties (Conseil d'État, Direction des institutions de santé, Association des communes neuchâteloises et autorités scolaires), responsables de la stratégie informatique, des systèmes d'information cantonaux et des projets d'envergure. Y sont représentés, les instances politiques cantonales et communales, les directions des prestataires informatiques cantonaux et communaux et les principaux clients-utilisateurs.

Pour ce qui concerne les applications métiers, on distingue 4 groupes d'utilisateurs. Le premier est l'administration cantonale, dont le prestataire est le SIEN. Le deuxième groupe concerne le domaine de la santé qui relève de la responsabilité du CIGES SA. Les communes constituent le troisième groupe, avec le CEG pour prestataire, à l'exception de la ville de La Chaux-de-Fonds dont le SIEN est responsable depuis sa fusion avec le SIC en 2008. Finalement, le secteur des écoles relève quant à lui de la responsabilité du CEG.

Le domaine des infrastructures techniques relève du SIEN, du CEG et du SiS2, responsables du maintien et du développement des infrastructures de l'ensemble des clients-utilisateurs de l'informatique cantonale (État, santé, communes, écoles et entités parapubliques). Les collaborations existantes entre ces trois entités sont nombreuses et regroupées au sein de l'Entité informatique neuchâteloise (EIN).

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	1
1. L'INFORMATIQUE NEUCHÂTELOISE	2
1.1. Ses origines	2
1.2. État de situation	2
1.3. Organisation actuelle.....	10
1.4. Les enjeux.....	13
2. RÉUNION DES SERVICES INFORMATIQUES	15
2.1. La nouvelle entité informatique.....	17
2.2. L'organisation de la nouvelle entité informatique	17
2.3. La localisation	20
2.4. La gestion financière	22
3. INCIDENCES	22
3.1. Incidences financières.....	22
3.2. Incidences sur les ressources humaines.....	23
3.3. Incidences sur les communes	24
4. RÉFORME DE L'ÉTAT	25
5. CLASSEMENT DES PROPOSITIONS PARLEMENTAIRES	25
6. VOTE DU GRAND CONSEIL	26
7. CONCLUSION	27
Décret portant octroi d'un crédit-cadre de 7'515'000 francs pour la reprise des actifs du Centre électronique de gestion	28
Décret portant octroi d'un crédit de 1'850'000 francs pour le renouvellement des infrastructures informatiques de reprises du Centre électronique de gestion, de 2019 à 2021	29
ANNEXE	
Annexe 1 : Organe de gouvernance de l'informatique neuchâteloise (OGIN)	31